

DROIT ET DÉFENSE

Revue générale du droit de la sécurité et de la défense

ARTICLES

Olivier GOHIN

Les préfets de zone de défense

Enguerrand INGRATTA

Le Préfet de police

Xavier LATOUR

Coopération renforcée et Politique européenne de sécurité et de défense

Frédéric STERNENBERG

Le service militaire adapté

RUBRIQUES

LIBERTÉS PUBLIQUES

Gendarmerie et démocratie

Application des dispositions législatives relatives aux nouveaux pouvoirs de police judiciaire au profit de la Douane

DROIT EUROPÉEN DE LA DÉFENSE

L'Espagne et l'identité européenne de sécurité et de défense : entre logiques européenne et atlantique

SÉCURITÉ INTERIEURE

Les corps de fonctionnaires de police

FONCTION MILITAIRE ET SERVICE NATIONAL

Un syndicalisme dans la Gendarmerie ?

SECRET ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Délimitation des domaines Secret défense et
Confidentiel défense

CHRONIQUES

Semestriel - 8ème année - Décembre 2000 - n° **2000/2**

NUMÉRO HORS SÉRIE DE LA REVUE D'ÉTUDES

CP 56629 - ISSN 0981-0390 - Dépôt légal : date de parution

ÉDITORIAL

Le présent éditorial est le dernier qui sera régulièrement publié dans la Revue *Droit et Défense*. Non que l'équipe initialement formée et progressivement modifiée, depuis juin 1993, soit parvenue au bout de la route qu'elle s'était tracée et dont elle s'est efforcée de ne pas dévier : créer, dans l'indépendance et avec la rigueur que suppose le contexte de l'Université, un lieu d'échange d'idées et d'informations sur les questions juridiques et politiques de sécurité et de défense, encore unique et toujours nécessaire. Mais, l'âge de raison étant venu, il est temps de relancer la formule en s'associant, à partir du prochain numéro, à un nouvel éditeur, la Société Lavauzelle, dont la notoriété est grande dans le monde de la défense.

Dès le mois de mars 2001, la Revue *Droit et Défense* dont le titre et le sous-titre seront maintenus, dont la série ne sera pas interrompue et que les abonnés actuels continueront à recevoir, va donc sortir renforcée d'une période de deux années où elle aura vécu au ralenti, avec une périodicité à nouveau trimestrielle, un comité de rédaction élargi et renouvelé et un contenu rédactionnel plus dense.

Au nombre de nos ambitions nouvelles, il y a, en particulier, le souci que la Revue *Droit et Défense* devienne un périodique, sinon le périodique national de référence en matière de droit de la sécurité et de la défense, un instrument de coordination entre les quelques centres universitaires – trop peu nombreux – qui s'impliquent effectivement dans l'étude des missions de souveraineté de l'État ainsi que le moyen de mieux diffuser, à l'extérieur, les recherches encore méconnues que développent, au fil d'une actualité de plus en plus fournie et exigeante, des étudiants de troisième cycle et de jeunes ou futurs collègues ayant compris combien, à juste titre, ce gisement intellectuel pourrait être riche et productif dans les années qui viennent.

Nous voilà à la croisée des chemins. La route que nous allons poursuivre n'est pas purement spéculative tant il est vrai que les sciences sociales sont largement expérimentales. Le temps vient où le politique et l'administrateur, mais aussi l'avocat et le juge font part d'une demande toujours plus forte et plus large de sécurité qui nous éloigne passablement de la préoccupation de la défense armée du territoire français par les moyens de la guerre conventionnelle, sur le continent européen jusqu'en 1945, outremer jusqu'en 1962. Tout désormais va très vite : l'époque n'est plus

seulement à la lutte contre le terrorisme aveugle, mais aussi à la sécurité sanitaire en France et en Europe de même que le maintien de la paix internationale ne suppose plus seulement la projection de nos forces armées en opérations extérieures, mais aussi la coordination de la lutte contre le virus du Sida, en Afrique tout particulièrement.

De tout cela il nous revient de rendre compte en conservant le pluralisme des sujets et des auteurs, en ayant soin d'associer aux universitaires de jeunes diplômés et des professionnels chevronnés, en traitant aussi bien de la France que de l'Europe, en voulant être attentifs à la défense militaire, mais aussi à la sécurité civile et à l'ordre public, à la gendarmerie comme à la police. Le sommaire de ce numéro en donne une claire illustration : articles ou rubriques par quatre universitaires, un jeune chercheur, un étudiant diplômé de DESS et deux professionnels, l'un militaire, l'autre policier ; articles sur la sécurité ou sur la défense ; articles ou rubriques sur les armées, la gendarmerie ou la police ; rubriques sur la police administrative ou judiciaire, etc.

À ceux qui ont fait partie du comité de rédaction depuis les origines de notre Revue et qui vont, à présent, nous quitter, au secrétariat du Cabinet WAC qui a longtemps supporté notre désordre, boulevard Péreire et rue Saint-Florentin, au général Pierre LABBÉ qui, jusqu'au dernier jour du dernier siècle du millénaire qui s'achève, aura été notre secrétaire de rédaction, dévoué et compétent, à la Société d'Études qui nous a accompagné avec patience et diligence, dans le respect scrupuleux de notre liberté d'expression, à tous ces pionniers du droit de la sécurité et de la défense le directeur de la Revue et ceux qui vont rester à son bord veulent adresser un grand merci.

L'aventure continue. Elle est, chaque trimestre, plus passionnante et elle sera bientôt relayée par de nouvelles initiatives d'enseignement et de recherche, portées par le Centre Droit et Défense de Paris V qui nous accueille. Mais cette aventure ne serait rien sans un public d'abonnés convaincus et, plus nombreux encore, de lecteurs fidèles pour nous suivre, nous commenter et, parfois, nous critiquer. L'important n'est-il pas, en définitive, qu'au fil des pages, chacun trouve ici l'occasion d'une réflexion ou l'idée d'une réforme, mais aussi la certitude du bien commun ?

Professeur Olivier GOHIN
Directeur de la Revue